

SEPTEMBRE 2025

GT HCTISN SUR LA POLITIQUE DE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ DE L'ASNR

RÉUNION 1

LE DIALOGUE AVEC LA SOCIETE

Extrait discours de
P-M. ABADIE au
HCTISN fin 2024

UN PILIER DE L'ASNR ET UN DEFI A LA FOIS

« LE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CONSTITUE UN TOUT

C'EST À LA FOIS DE L'INFORMATION, DE LA MOBILISATION DES PUBLICS, DE LA MONTÉE EN COMPÉTENCE DES CITOYENS, DES EXPERTS, DES DÉCIDEURS ET ENFIN DE LA CONCERTATION.

LE DIALOGUE DE L'EXPERTISE ET LE DIALOGUE DE LA DÉCISION PRÉSENTENT DES ENJEUX DIFFÉRENTS.

- Celui de l'expertise mobilise autour de la connaissance et des attentes des parties prenantes (croisement de l'expertise institutionnelle et non institutionnelle).
- Le dialogue de la décision mobilise un public plus large. Il peut permettre de discuter notamment de la proportionnalité, du bilan coût-avantage, de la hiérarchisation, de la priorisation des actions.

LE DIALOGUE DOIT RÉPONDRE À UNE EXIGENCE DE LISIBILITÉ ET DE COHÉRENCE D'ENSEMBLE :

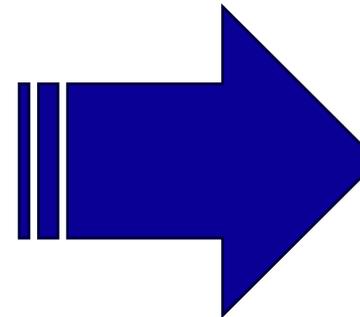
- cohérence avec la finalité de la décision et du contrôle,
- cohérence avec les grands rendez-vous, qui donne son sens au dialogue et peut ainsi permettre d'intéresser les publics et de mobiliser davantage. »
- cohérence avec les grands rendez-vous, qui donne son sens au dialogue et peut ainsi permettre d'intéresser les publics et de mobiliser davantage. »

NOTRE OBJECTIF

*« Le dialogue avec la société est incontestablement une activité stratégique pour l'ASNR »
P.M. Abadie. Janvier 2025*

Pourquoi être en dialogue avec la société ?

Pour rendre plus robustes nos expertises, nos recherches, nos décisions



Besoin d'une feuille de route, Construite et portée par l'ASNR, mais avec l'éclairage du HCTISN notamment

UNE VOLONTÉ D'IMPLIQUER LE HCTISN POUR L'ASNR

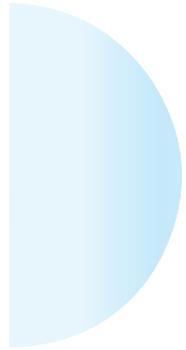
NOS OBJECTIFS



Recueillir l'**éclairage** du HCTISN dans la définition par l'ASNR de sa démarche de dialogue avec la société
Identifier les sujets d'intérêt pour la société
Permettre à l'ASNR d'**objectiver** ses priorisations, d'**identifier** les grands rendez-vous mobilisateurs et d'**élargir** les publics avec lesquels ces échanges seront instaurés.

- ▶ A partir du retour d'expérience de l'ASN et de l'IRSN
- ▶ Grâce à la mobilisation des équipes de l'ASNR
- ▶ En amont, un partage avec le HCTISN des questions qui traversent l'ASNR dans sa réflexion sur cette FDR
- ▶ En tenant compte des réflexions et recommandations du HCTISN sur : les sujets, les modalités et les processus de reddition des comptes sur l'ensemble des missions de l'ASNR, sur la gouvernance, la comitologie, les outils particuliers, l'articulation avec autres instances
- ▶ L'ASNR priorisera et déclinera la mise en œuvre de sa FDR
- ▶ L'ASNR rendrait compte au HCTISN des progrès comme des difficultés rencontrés dans le déploiement de sa FDR sur le dialogue avec la société

L'IMPORTANCE DE S'APPUYER SUR DES DÉCENNIES D'OUVERTURE À L'ASN ET À L'IRSN CONSTRUITE COLLECTIVEMENT



Un défi pour l'ASNR

A L'IRSN, UN DIALOGUE

pendant certaines expertises et en aval,

sur les orientations de recherche,

dans des recherches participatives

ET

UNE CHARTE D'ENGAGEMENTS

UNE UNITÉ DÉDIÉE

A L'ASN, DES CONSULTATIONS

sur des décisions, des saisines,

sur des politiques publiques.

IMPULSION ET PARTICIPATION A DES
CONCERTATIONS NATIONALES (RP4
900 ET 1300) ET DÉBATS PUBLICS

SUR QUELS GRANDS SUJETS D'INTÉRÊTS SOCIÉTAUX, LE HCTISN SOUHAITE QUE L'ASNR DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ ?

PRINCIPAUX SUJETS D'INTÉRÊT TRANSVERSAUX ENVISAGEABLES

- ▶ Changement climatique
- ▶ Surveillance de la radioactivité dans l'environnement (naturelle et artificielle)
- ▶ Santé (population, travailleurs, médical), santé environnementale,
- ▶ Gestion de crise (urgence et post-accident)



CHOISIR LES SUJETS ET MODALITÉS POUR SORTIR DE L'ENTRE SOI. IDENTIFIER LES GRANDS RDV

SUR QUELS GRANDS SUJETS D'INTÉRÊTS SOCIÉTAUX, LE HCTISN SOUHAITE QUE L'ASNR DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ ?

PRINCIPAUX SUJETS D'INTÉRÊT ANCRÉS DANS DES PROCESSUS ★

- ▶ RP5 900 (fin expertise 2028)
- ▶ Suites RP4 900 et 1300 (expertises par réacteur jusqu'en 2034)★
- ▶ RP3 1450 (fin expertise 2027-28)
- ▶ DDF, exploitation au-delà de 60 ans (fin des expertises fin 2026)★
- ▶ DDAC Cigéo (fin expertise mi 2025, décision fin 2026)★
- ▶ EPR Fla3 (orientations RP1 2027-2030)
- ▶ EPR2 (DAC Penly, Graveline et Bugey de 2025 à 2030)★
- ▶ SMR (dossiers option de sûreté et demandes de création)
- ▶ Usines du « cycle du combustible » : nouvelle usine La Hague (15 ateliers = 15 DOS d'ici 2030 dont DOS piscine et entreposage PU, nouvelle usine Melox 2, DDF La Hague/Melox. Fiabilisation et pérennisation, lettre de suite ASNR sur DOS création d'un entreposage à sec)



DANS LE CHAMP DE L'ASNR, UN CONTINUUM DE PARTICIPATION

DE LA STRATÉGIE DE RECHERCHE, RÉALISATION DE L'EXPERTISE, PRISE DE DÉCISION, CONTRÔLE

UN DIALOGUE SUR DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UN CONTINUUM SELON LES SUJETS



POUR RENDRE PLUS
ROBUSTES NOS EXPERTISES,
NOS RECHERCHES, NOS
DÉCISIONS

- Ecoute des attentes sociétales pour éclairer la construction des stratégies des recherches
- Recherches et études participatives (ex. LILAS, ORCHIDEES, ERS)
- Dialogues techniques et expertises ouvertes (ex. DDAC CIGEO, RP4, tritium dans Loire)
- Participation aux instructions, décisions et inspections
- Construction pluraliste de politiques publiques (ex. CODIRPA, PNGMDR, PNAR)
- Echanges directs et informels sur des sujets d'actualité (éviter fakenews) (ex. REVES)
- Impulsion pluraliste du dialogue de l'ASNR (ex. ODISCE, GT HCTISN)

QUELLES MODALITÉS ?



DES ÉTAPES À PRIVILÉGIER
SELON ACTIONS ET OBJECTIFS
DES ACTEURS ET DE L'ASNR

DIALOGUER AVEC LA SOCIÉTÉ : SELON QUELLES MODALITÉS ?

DES QUESTIONS À SE POSER POUR CHAQUE DÉMARCHE

- Nationales ou territoriales ?
- Avec des citoyens profanes concernés ?
- Avec des citoyens ou associations déjà impliqués dans des démarches de dialogue
- Avec des experts de la société civile ?
- Quelles articulations avec les démarches existantes ?
- Quels outils pour construire les actions ?
- Quelle profondeur d'implication ?
- Quel(s) impact(s) ?
- Pour quelle prise en compte par l'ASNR ?
- Quel(s) bénéfice(s) pour la société ?
- Quels outils ? (Serious Games ? ,,,)

AVEC QUI DIALOGUER EN PRIORITÉ ?

PRINCIPAUX TYPES DE PARTENAIRES:

- ▶ HCTISN
- ▶ OPECST
- ▶ CNDP
- ▶ Anccli, Cli
- ▶ Associations et experts non institutionnels
- ▶ Monde éducatif et médiation scientifique... (structures en lien avec jeunes, Iffo-RME, CCSTI...)
- ▶ Monde universitaire et ingénierie de la participation
- ▶ Organismes publics dédiés au risques (ex. Ineris, Ifremer, Anses, Inrae...)

DES INCONTOURNABLES POUR L'ASNR

- ▶ La mobilisation des publics au-delà des cercles habituels
- ▶ Le renouvellement générationnel des interlocuteurs
- ▶ Le besoin de construire une feuille de route qui s'appuie sur de grands RDV qui suscitent l'intérêt des personnes qui se sentent concernées
- ▶ L'importance de repenser les interactions avec la société civile dans le contexte de la recherche et de l'expertise mais aussi celui de la décision avec ses enjeux de priorisation et de hiérarchisation

ANNEXES

▶ A titre d'information, des pistes sont présentées dans les planches en annexe, elles émanent des réflexions du HCTISN, de l'Anccli, d'ACN France, du comité Odiscé ou des rapports de l'IRSN,

DES PISTES DE PROGRES

EXTRAITS DU BILAN « 10 ANS D'ENGAGEMENTS POUR L'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ »

- ▶ Renforcer la mise à disposition des publications scientifiques, travailler en profondeur sur l'accessibilité à des publics de niveaux d'expertise différents
- ▶ Améliorer l'accès aux données de base pour les expertises et les recherches, ainsi que l'accès aux données de mesures environnementales
- ▶ Partager l'information afin que la société civile monte en compétences et soit ainsi en capacité de réaliser sa propre expertise
- ▶ Créer des lieux d'échanges (physiques ou numériques) où la société civile pourrait porter sa parole, pour permettre un dialogue avec l'ensemble des acteurs
- ▶ Retracer et objectiver précisément l'influence des questionnements et des échanges avec la société civile sur les travaux
- ▶ Apporter des réponses scientifiques à des questionnements plutôt que de raisonner en termes d'acceptabilité et d'apaisement social
- ▶ Expliquer ses travaux, c'est aussi éclairer les controverses
- ▶ Mobiliser ses savoirs et ses savoir-faire pour développer des approches innovantes de dialogue
- ▶ Associer les acteurs locaux, experts de leurs territoires à la mise en œuvre efficace de tout dispositif de prévention
- ▶ Maintien des relations au sein des réseaux existants et augmentation des réseaux dans l'objectif d'élargir ses cibles
- ▶ Permettre à la société civile d'exercer son rôle de vigilance accrue, d'être entendue et de voir ses préoccupations prises en compte par les experts.
- ▶ Poursuivre la démarche d'accompagnement auprès des collaborateurs pour accroître leur capacité à dialoguer

DES PISTES DE PROGRES

IDENTIFIÉES AVEC L'ANCCLI EN 2024

- ▶ Avoir des échanges réguliers sur les besoins des CLI
- ▶ Présenter régulièrement un sujet technique ou scientifique (expertise, recherche...) lors de webinaires courts
- ▶ Renforcer la pluralité et la pluridisciplinarité des contributeurs aux actions communes vers la société civile
- ▶ Etre davantage vigilant à co-problématiser, en amont de l'action à mener, le sujet à traiter
- ▶ Renforcer le rôle des correspondants ASN dans les CLI

DES PISTES DE PROGRES

IDENTIFIÉES PAR LE HCTISN (EXTRAITS RECOMMANDATIONS, AVIS OU CR)

- ▶ avis n°11 du 19 mars 2019, « d'associer le public le plus en amont possible de l'instruction de dossiers à enjeux nationaux afin de prendre en compte ses attentes et interrogations dès la constitution de ces dossiers et leur instruction et de veiller à rendre publiques les réponses apportées aux questions posées et à décrire, de manière transparente, la manière dont les contributions du public ont été prises en compte »
- ▶ avis n°12 du 19 septembre 2019, « assurer la continuité de l'information du public, notamment via le maintien et la mise à jour régulière de la plateforme numérique, des dialogues techniques et plus généralement par une dynamique de partage de l'information dans les territoires »
- ▶ avis du 28 septembre 2020 relatif à la participation du public au projet Cigéo, de « garantir au public sa participation effective au projet Cigéo » en s'adressant « à l'ensemble des acteurs en charge ou à l'initiative d'actions favorisant la participation du public, parmi les quels [...] les acteurs « institutionnels » qui lancent de leur propre initiative des actions de concertation et/ou d'échanges avec les parties prenantes et/ou le public, comme celles qui sont organisées par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) et le Comité Local d'Information et de Suivi du Laboratoire souterrain de recherche sur la gestion des déchets radioactifs de Bure (CLIS de Bure) »
- ▶ avis n°16 du 4 février 2021 « en complément de la publication systématique de ses avis et des actions associées, l'IRSN s'engage à publier ses rapports d'expertise concernant des dossiers à enjeux. Sous la houlette du HCTISN, tous les acteurs concernés dont les exploitants, l'ASN, l'ANCCLI, l'IRSN et associations identifieront annuellement les dossiers à enjeux à venir présentant un intérêt particulier pour le public (dossiers soumis à enquête publique, dossiers à caractère stratégique tel que l'« impact cycle », sujets mis en avant par les associations...). Compte tenu du travail conséquent que représente la publication d'un rapport pour l'IRSN et au regard de ses missions premières, cette identification devra être réalisée en préalable à son expertise. Dans ce cadre, en tenant compte des exigences liées aux secrets couverts par la loi qui seront notamment précisées par les exploitants, l'IRSN fera en sorte qu'indépendamment de toute demande de communication, les rapports d'expertise associés soient mis à la disposition du public comme le sont d'ores et déjà ses avis. »
- ▶ avis n°17 du 3 décembre 2023 : « souhaite que les éléments techniques qui supportent les projets de décisions ayant des incidences sur l'environnement et la sûreté soient rendus publics en amont afin de nourrir la participation du public à ces décisions ; souhaite que, sur les dossiers les plus importants en termes d'environnement et de sûreté, soit maintenue une information régulière du public sur l'évaluation des risques »
- ▶ Proposition de Mme Leglu en oct 2024 d'avoir des actions d'ouvertures particulières pour les jeunes

EXTRAIT DE LA PRÉSENTATION DE 20 ANS D'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ DE L'IRSN AU HCTISN EN 2024

Après 20 ans

Facteurs de succès



- | Ingénierie participation
- | Le plus tôt possible (lorsque les options sont encore ouvertes)
- | Co-construction (modalités,...)
- | Equité, sincérité, bénéfices mutuels
- | Multidisciplinarité et pluralité de points de vue
- | Du temps !
- | Adaptation (rythme, territoires, acteurs...)
- | Mettre en évidence controverses et incertitudes
- | Prendre en compte ce qui fait consensus et les désaccords
- | Ecouter, tracer, rendre compte, tenir compte
- | Rigueur scientifique

Des défis restent à relever



- | Intégrer la vigilance sociétale, la nourrir, la rendre visible
- | Méthodes innovantes
- | Poursuivre les études d'évaluation sur l'influence des actions d'ouverture à la société sur la sûreté nucléaire
- | Reconnaissance de l'apport de la SC dans notre expertise et recherche et les intégrer dans processus internes de production
- | Faire de l'OS un levier d'excellence

DES PISTES DE PROGRES POUR L'ASNR

IDENTIFIÉES PAR ACN FRANCE (AARHUS CONVENTION AND NUCLEAR) 2013

- ▶ Donner plus de temps aux CLI pour s'emparer des dossiers d'enquête publique.
- ▶ Donner accès aux dossiers très en amont des phases réglementaires (débat public, enquête publique, consultation, etc.), informer sur la progression du projet, avoir un calendrier précisant les diverses étapes mais révisable selon les résultats des étapes, utiliser le HCTISN comme garant et les CLI comme courroie de transmission, ouvrir le débat à tous.
- ▶ Assurer l'accès des CLI (ou autres instances de concertation) à toutes les connaissances et évaluations disponibles sur un dossier qu'elles doivent instruire : dossiers antérieurs de l'exploitant, avis de l'autorité et des experts, publics ou autres. Dans le cadre des procédures, cela nécessite notamment qu'elles disposent des différents avis émis lors de la procédure au moment où ils sont disponibles.
- ▶ Engager un dialogue technique dans la durée au-delà des procédures administratives, notamment sur des thématiques génériques
 - o avec les exploitants en amont des dossiers formels ;
 - o avec l'autorité de contrôle et l'IRSN, par exemple sur les enjeux de sûreté associés à des thématiques génériques.

DES PISTES DE PROGRES POUR L'ASNR

IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ ODISCÉ FIN 2024

- ▶ Le Comité, attaché aux principes d'information du public et de sa participation réelle au processus de préparation des décisions, a observé combien la progression de la publication des avis d'expertise a contribué à la construction de la confiance de la société envers les décisions prises, et noté l'importance que ce sujet a pris dans les débats parlementaires précédant le vote de la loi créant l'ASNR. En ce sens, il recommande que les expertises produites soient publiées selon des échéances et des modalités permettant le respect de ces principes dans l'élaboration des décisions à prendre par l'ASNR.
- ▶ Plus généralement, et afin d'assurer la cohérence entre les démarches d'ouverture à la société sur l'expertise et sur les décisions, le Comité recommande que son objet tel qu'il était défini lors de sa création en 2022 au sein de l'IRSN, à savoir « l'ouverture et l'impulsion du dialogue avec la société civile sur l'expertise », soit élargi à l'ensemble des missions de la nouvelle structure ASNR.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **PRÉSENTATION EN PLÉNIÈRE DU HCTISN D'UN BILAN DE 20 ANS D'OS À L'IRSN PRÉSENTATION POWERPOINT**
- **BILAN 2009-2011 DES ACTIONS D'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ | IRSN**
- **BILAN 2011-2014 DES ACTIONS D'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ | IRSN**
- **LA CHARTE DE L'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ DE L'IRSN : 10 ANS DE PARTAGE !**